



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le **15 MARS 2024**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Emilie LEMARÉCHAL
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

REF : UDRD.2024.02.T.135.LS.Brj

- Levée de mise en demeure -


Madame la directrice,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 25 janvier 2024 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2023 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire des communes de BRAMETOT et CRASVILLE-LA-ROCQUEFORT.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

**Mme la directrice
VALOR'CAUX**
Route de Venestanville
76740 BRAMETOT

cyrielle.roschenko@veolia.com